

Loi Girardin sur « Le Logement »

LOI GIRARDIN RECAPITULATIF

Durée de l'engagement	Plafonnement pour 2008 (majoré de la TVA applicable dans chacun des DOM ou COM)	Etalement de la réduction d'impôt	Taux de réduction d'impôts			
			Principe	Logement situé dans une ZUS (**)	Logement muni d'équipement de production d'énergie renouvelable	Logement situé dans une ZUS (**) et muni d'équipement de production d'énergie renouvelable

Logement donné en location nue dans le secteur libre

Acquisition ou construction de logements neufs							
Souscription de parts ou actions de société dont l'objet réel est exclusivement de construire des logements neufs (*)	5 ans	2 058 € / m ² H.T	5 ans	40%	50%	44%	54%
Souscription au capital de SCPI ayant pour objet l'acquisition de logements neufs (*)							

Logement donné en location nue dans le secteur intermédiaire

Acquisition ou construction de logements neufs							
Souscription de parts ou actions de société dont l'objet réel est exclusivement de construire des logements neufs (*)	6 ans	2 058 € / m ² H.T	5 ans	50%	60%	54%	64%
Souscription au capital de SCPI ayant pour objet l'acquisition de logements neufs (*)							

(*) agrément nécessaire pour tout investissement > 4 600 000 €

(**) ZUS : Zone Urbaine Sensible